

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 avril 2013

OUVERTURE DU MARIAGE AUX COUPLES DE MÊME SEXE - (N° 922)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 2563

présenté par
M. Fasquelle

ARTICLE 1ER QUINQUIES

À l'alinéa 1, après le mot :

« éducation »,

insérer les mots :

« , à son développement intellectuel ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence et de rédaction.